

Procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-sept heures trente, le conseil municipal de Fleury, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Denis LACOUR, Isabelle LAPLANCHE, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES, Fabrice PITAUD (arrivée à 17h40), Céline RIQUER, Anne-Claire SIMON, Florence TUCHOLSKI

Excusée : Mme Annette HENAULT a donné son pouvoir à M. Jacques DESPLEBIN

Absent : M. Yannick JAUCEN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAPLANCHE

Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

M. le maire informe le conseil municipal des pouvoirs donnés.

Mme Isabelle LAPLANCHE est désignée secrétaire de séance.

✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 octobre 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 octobre 2025.

POUR	11	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

01/17-12-2025 Rapport Eaux de Vienne sur le prix et la qualité des services

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-5 ;

Vu la délibération du comité syndical d'Eaux de Vienne approuvant le contenu du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services eau et assainissement ;

Considérant la mise à disposition du document aux élus conformément aux dispositions réglementaires ;

M. le maire présente les données clés du rapport.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- DE PRENDRE ACTE du rapport Eaux de Vienne sur le prix et la qualité des services

POUR	11	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

02/17-12-2025 Admission en non-valeur

M. le maire présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 2 620,50 €.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont le comptable public dispose ayant été mis en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les listes n° 6684907033, 7722820033 et 7906650933.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par deux abstentions et neuf voix pour, décide :

- d'admettre en non-valeur de créances la liste n° 6684907033 présentée par le comptable public pour un montant global de 10,00 € sur le budget principal au compte 6541

- d'admettre en non-valeur de créances les listes n°7722820033 et n°7906650933 présentées par le comptable public pour un montant global de 2 610,50 € sur le budget principal au compte 6542

- précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget

<i>POUR</i>	9	
<i>CONTRE</i>		
<i>Abstention</i>	2	<i>Mme Andrée GERLAND et Mme Florence TUCHOLSKI</i>
<i>Ne prend pas part au vote</i>		
<i>RESULTAT DU VOTE</i>	Adopté	

03/17-12-2025 Mise aux normes de l'assainissement non collectif du stade

M. le maire informe que l'installation d'assainissement non collectif du stade ayant été déterminée non conforme suite à un contrôle périodique, il est nécessaire de procéder à sa réfection.

Il ajoute qu'une étude de sol, réalisée par NCA Environnement pour un montant de 1 080,00 € TTC, a déterminé le type d'installation préconisée et qu'une entreprise agréée est en mesure d'effectuer ces travaux pour un coût de 28 066,27 € TTC (hors raccordement électrique). Il s'agirait d'une micro station pour 14 « équivalent-habitants » installée à 12 mètres des bâtiments (pour permettre un éventuel futur agrandissement du local).

M. le maire indique avoir contacté les services de la Préfecture qui lui ont confirmé que ce type de travaux était éligible à une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

M. le maire présente le plan de financement envisagé pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif du stade :

<i>DÉPENSES (HT)</i>		<i>RECETTES</i>		
<i>Travaux de mise aux normes ANC</i>	25 514,79 €	<i>Subvention DETR</i>	11 005,92 €	40 %
<i>Raccordement électrique</i>	2 000,00 €	<i>Autofinancement</i>	16 508,87 €	60 %
<i>Total</i>	27 514,79 €		27 514,79 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- adopte l'opération et arrête les modalités de financement telles que présentées
- autorise M. le maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026
- autorise M. le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

POUR	12	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

✓ Questions diverses

- actes de vandalisme sur la commune (caillassage de véhicules, feu de poubelle...) : enquête de la gendarmerie en cours
- vote du budget 2026 : après les élections municipales
- utilisation de ciment pour comblement route de Chauvigny
- finalisation des travaux de l'église semaine 52
- diverses réparations tondeuse Grillo sous garantie (sauf roue)
- éclairage cheminement rue René Duchesneau : solution alternative à l'étude
- demande de camion à pizzas dans l'attente de la remise en service du distributeur
- conseil de vie social de l'EHPAD le 11 décembre dernier
- demande du collectif du chemin du Partage : achat peinture et pinceaux par la mairie
- usage d'un drone sur la commune : le propriétaire serait détenteur d'une autorisation
- animation à la bibliothèque : cadeau de remerciement d'un usager hors commune

- besoin élus états des lieux : vendredi 26 et dimanche 28 décembre 2025 et dimanche 25 janvier 2026
- date prochaines séances de conseil : 28 janvier et 25 février à 18h
- repas des aînés : 28 février 2026
- plus aucun terrain viabilisé à vendre ZA Anthyllis (installation à venir : Florian paysagiste, Casseron, extension Séché)
- dysfonctionnement lagune du Guillé : travaux de réfection début janvier 2026

La séance est levée à 18h35

La secrétaire de séance
Mme Isabelle LAPLANCHE



Le Maire
Vivian PERROCHES

